



Bac : la FSU de la Manche demande le report des épreuves de spécialités

« La rentrée a eu lieu il y a trois semaines et ce n'est que le 22 septembre que le ministre de l'Éducation nationale daigne informer ses personnels mais aussi les élèves et leurs familles, de sa décision quant à la date de passation des épreuves de spécialité (N.D.L.R. : pour le baccalauréat 2023) », écrit la FSU de la Manche dans un communiqué.

La décision prise par le ministre, « il maintient une passation au mois de mars », inquiète le syndicat enseignant, qui pointe « deux problèmes majeurs ».

La FSU 50 détaille : « **Premièrement, comment continuer de motiver les élèves de terminale à travailler sur les douze heures de spécialité alors que les épreuves seront passées ? [...] Deuxièmement, comment tenir les programmes en amputant l'année scolaire d'un trimestre ? Et là, la réponse du ministre est édifiante ; il va alléger les programmes !** »

La FSU de la Manche conclut en exigeant « **une nouvelle fois le report de ces épreuves au mois de juin et la suppression du contrôle continu en faveur d'épreuves nationales et terminales pour permettre à toutes et tous de travailler sereinement et efficacement** ».